



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 09 octobre

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 02 octobre 2025

Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET⁽¹⁾, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjoint(e)s

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Anne OLIVERO, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s : Hélène FERRANDI par Arthur MELIS, Djelloul OUARET par Manuel PINTO, Ludovic DI MEO par Patrick MAGRO, Bertrand CONNIN par Audrey CERMOLACCE,

Étaient absent(e)s : Gaëlle LECOQ, Thierry AUDIBERT, Nathalie CIPRIANI, Philippe REYNAUD,

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20251009-05-10-2025-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2025

Publication : 10/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) Arrivé avant le vote de la 5^{ème} question



DELIBERATION N°05.10.2025

OBJET : FINANCES COMMUNALES - Budget Supplémentaire au budget principal – Exercice budgétaire 2025.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Le projet de Budget Supplémentaire 2025 soumis à votre approbation s'élève, reports compris, en dépenses totales à 7 457 103,59 € (*sept millions quatre cent cinquante-sept mille cent trois euros, cinquante-neuf centimes*) et en recettes totales à 8 827 165,32 € (*huit millions huit cent vingt-sept mille cent soixante-cinq euros, trente-deux centimes*), comme présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Conformément à l'article 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération d'affectation du résultat du compte financier unique 2024, la section de fonctionnement comprend un excédent reporté d'un montant 1 405 061,73 € (un million quatre cent cinq mille soixante et un euros, soixante-treize centimes).

Les dépenses de fonctionnement inscrites au titre du présent budget sont financées par des recettes nouvelles de fonctionnement pour 145 000 €, et par l'utilisation du résultat reporté pour 35 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

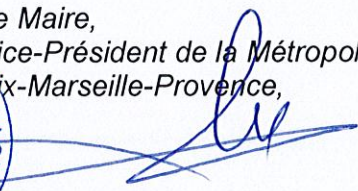
**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le Budget Supplémentaire 2025,
Après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE

APPROUVE par nature, les propositions de dépenses et de recettes de Monsieur le Maire.



Le Maire,
Vice-Président de la Métropole
Aix-Marseille-Provence,


André MOLINO